



Wallonie

Commune de La Louvière

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège Communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de modification de permis d'urbanisation.

Les demandeurs sont M. Et Mme FALCONI- BALBO domiciliés à la rue Delsamme, 75 à 7110 Strépy-Bracquegnies.

Le terrain concerné est situé à la rue des Canadiens, 28 à 7110 Strépy-Bracquegnies, et cadastré à Strépy-Bracquegnies - 10ème Division - Section B n° 438 W 9.

Le projet consiste en la modification partielle de l'affectation du lot 12 en vue de permettre l'extension de la grange et la création d'un volume annexe à toit plat destiné à l'aménagement des pièces d'habitation, et présente les caractéristiques suivantes : Le projet nécessite une annonce de projet sur base de l'art. D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT), car il s'écarte du permis d'urbanisation en vigueur sur la parcelle, référencé « 10.385/000/36L » à l'Administration Communale et « 55022-LTS-0475-00 » au Service public de Wallonie, en ce qui concerne le point suivant :

- zone résidentielles B - Ouvertes - 1 stipulant que le lot 12 n'est pas destiné à la création d'habitation; il sera dévolu à la réalisation d'un cheminement d'accès privatif menant à l'ancienne grange existante en fond de parcelle du lot n° 12 modifié, alors que la demande concerne la création d'une habitation sur le lot n° 12 de par la modification de la grange existante.**

De plus, le projet s'écarte de l'article 17 : unité de transition entre les ordres continu et ouvert du Guide communal d'urbanisme, avec application de l'article 16 : unité de construction en ordre ouvert, pour le motif suivant :

- 4.16-4) toitures et matériaux de toiture : les volumes doivent être couverts de toitures à deux versants au minimum, alors que l'extension est demandée en toiture plate.**

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables, c'est-à-dire, du lundi au vendredi, mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous, suite à la pandémie de coronavirus « Covid-19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial - Bureau 4 - Place Communale, 1 à 7100 La Louvière, par téléphone au 064/27.79.59 ou à l'adresse électronique suivante : urbanisme@lalouviere.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de Mme Catherine LEBON - Téléphone 064/27.79.59, dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale, 1 - auprès du Développement territorial.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04/05/2021 au 19/05/2021 au Collège Communal :

- par courrier postal ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale, 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lalouviere.be